



Traité Édouyot

Michna 10 - Chapitre 2

אָף הוּא הָיָה אוֹמֵר הַמֶּשֶׁה דְּבָרֵין שְׁלֹשִׁים עָשָׂר חֳדָשׁ:
מִשְׁפֹּט דּוֹר הַמַּבּוּל, שְׁנִים עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֹּט אִיּוֹב, שְׁנִים עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֹּט הַמִּצְרִים, שְׁנִים עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֹּט גּוֹג לְעֵתִיד לָבֹא, שְׁנִים עָשָׂר חֳדָשׁ;
מִשְׁפֹּט רְשָׁעִים בְּגִיהָזָם, שְׁנִים עָשָׂר חֳדָשׁ,
שְׁנֵי אָמָר: (יִשְׁעִיה סו, כג)
"וְהָיָה מִדֵּי חֳדָשׁ בְּחֳדָשׁוֹ".
רַבִּי יוֹחָנָן בֶּן נוּרִי אוֹמֵר:
מִן הַפֶּסַח עַד עֶצְרַת,
שְׁנֵי אָמָר: (יִשְׁעִיה סו, כג)
"וּמִדֵּי שַׁבָּת בְּשַׁבָּתוֹ".

Rabbi Akiva énumérait aussi cinq événements de l'histoire biblique d'une durée de douze mois : le châtement de la génération du déluge (voir Béréchit 7,11 et 8,13-14) ; ceux d'Iyov, des Egyptiens, du roi Gog du pays de Magog aux temps messianiques ; et enfin, le châtement des méchants dans la géhenne, car il est dit à leur sujet (Yecha'ya 66,23) : « Il arrivera d'un mois au mois (de l'année suivante) et d'un Chabbat à un autre que toute chair viendra se prosterner devant Moi, dit l'Eternel. »

Ce verset laisse entendre que même les méchants, évoqués à la fin du chapitre, seront pardonnés et manifesteront leur soumission devant l'Eternel. Selon Rabbi Yo'hanane ben Nouri, leur châtement dure seulement cinquante jours, comme de Pessa'h à Chavou'ot (inclus), évoqué par l'expression « d'un Chabbat à l'autre ». En effet, le terme de Chabbat est employé à ce propos de ces deux fêtes dans les versets : « Vous compterez pour vous partir du lendemain du Chabbat (Pessa'h) » (Vayiqra 23,15) et « jusqu'au septième Chabbat (c'est-à-dire la fin de la septième semaine) vous compterez cinquante jours » (Vayiqra 23,16) – la date de Chavou'ot.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions